

Questions orales

incident, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque, l'honorable Mitchell Sharp, a jugé bon de téléphoner à John C. Doyle, de la société Canadian Javelin, qui était justement le propriétaire ou l'occupant de l'appartement au moment où ces agents ont été surpris, le solliciteur général peut-il nous dire quelles ont été, le cas échéant, les répercussions de cet incident plutôt embarrassant? Est-il disposé à nous dire si la Commission McDonald a pu consulter ce dossier pour son étude?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je commencerai par dire que je n'ai jamais entendu parler de ce dossier, et, s'il existe, je ne saurais dire si le député nous en a donné une description exacte. Je puis toutefois confirmer, et cette question est du domaine public, que la Commission McDonald a été autorisée à consulter tous les dossiers du service de sécurité et de tous les autres services de la Gendarmerie royale du Canada.

LA PROCÉDURE SUIVIE POUR LES CONSULTATIONS INTERMINISTÉRIELLES

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, j'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si, dans des cas semblables où nos forces spéciales «E» ou d'autres branches de notre service de sécurité lancent des opérations aussi délicates contre des ambassades étrangères—il s'agissait en l'occurrence de celle de la République populaire de Chine,—ses responsables et ceux du ministère du solliciteur général se consultent au préalable pour voir si ces opérations sont convenablement organisées, et pour que lui ou ses prédécesseurs soient prévenus à l'avance au cas où quelque chose tournerait mal, comme ce fut le cas cette fois-là?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, sans accepter les prémisses de la question du député en ce qui concerne ce genre d'opérations, je puis dire que nous avons évidemment pour habitude de nous consulter amplement avant de prendre des mesures importantes au niveau du gouvernement.

* * *

● (1500)

L'EMPLOI

LA RÉDUCTION DU PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE ÉLÉMENTAIRE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Au cours des derniers jours, on a appris que le Collège Algonquin d'Ottawa va probablement devoir supprimer 100 postes. Cette compression de personnel s'explique principalement par la réduction du nombre de places que les services du ministre réservent auprès du Collège, spécialement pour les cours de formation professionnelle élémentaire et de commerce. Étant donné le grand nombre de Canadiens fonctionnellement analphabètes qui ont besoin d'une formation de ce genre, le ministre peut-il nous expliquer pourquoi son ministère réduit ces cours au Collège Algonquin et nous dire si son ministère procède à des réductions du même genre dans les autres collèges communautaires du Canada?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, la décision de réduire le programme des cours de formation professionnelle élémentaire a

été prise par le Collège Algonquin. Elle n'est pas de nous. Nous pensons que la formation élémentaire est un excellent placement et nous désirons qu'elle se poursuive, mais c'est l'Algonquin qui en a décidé ainsi. Je puis toutefois assurer au député qu'en ce qui concerne les programmes de formation, le montant de l'assistance et de l'allocation de formation accordées aux provinces sera maintenu ou augmenté dans l'année qui vient.

Le député sait que chaque collège et ses programmes d'enseignement relèvent de l'autorité provinciale. Nous ne faisons que louer les places. Je pense que, dans le cas présent, il ferait mieux de s'adresser à l'autorité provinciale.

M. Orlikow: Madame le Président, il y a chaque année depuis cinq ans des réductions importantes des crédits et du nombre des personnes pouvant suivre des cours de formation professionnelle ou d'éducation élémentaire. Dans chaque ville où le groupe de travail parlementaire sur l'emploi a tenu des audiences, on nous a demandé que le gouvernement augmente son assistance et non pas qu'il la réduise. Le ministre pourrait-il nous expliquer le pourquoi de cette situation alors qu'il prétend maintenant que la faute en incombe au gouvernement provincial?

M. Axworthy: Madame le Président, les changements qui surviennent dans les domaines d'emploi font varier la demande de spécialités nouvelles. Il y a une demande croissante de spécialités qui s'apprennent sur le tas, qu'on peut acquérir dans l'industrie et non dans les établissements d'enseignement, suivant ce que constate notre commission. Si le député veut bien examiner la réorientation des subventions et des affectations de crédits survenue au cours d'un certain nombre d'années, il constatera que les crédits s'orientent de plus en plus vers la formation aux métiers techniques et manuels, qui sont les plus en demande. Cela est vrai maintenant et le sera aussi à l'avenir.

Nous cherchons à nous adapter à l'évolution des marchés du travail au lieu de nous enroûter dans le *statu quo*. Voilà pourquoi nous réorientons notre effort de formation vers les domaines où les besoins sont les plus grands.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENTENTE DE LA BAIE JAMES—ON DEMANDE UN RÉEXAMEN

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme le sait le ministre, les Cris de la baie James et les Inuit du nord du Québec sont très mécontents, déçus et fâchés de la façon dont l'entente dite de la baie James a été appliquée. Cela étant, le ministre pourrait-il nous dire s'il envisage de mettre en place un nouveau processus ou un nouveau mécanisme qui permettrait d'appliquer en toute justice et en toute honnêteté cette entente importante qui était considérée un peu comme un modèle. En outre, le ministre pourrait-il nous dire s'il serait prêt à accepter des suggestions et des recommandations du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien qui étudie actuellement soigneusement cette question très grave et très urgente?